COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU
Vendredi 18 février 2022

LA DIRECTION : M. GODART, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO :

Mme GROMELLE, Mme CASAMATTA Virginie, M. CASAMATTA Bruno, M. GARRIDO, M. METIFIOT, M. BOUHOU, M. COUSSINET. M. LAMALAM, M. POULLINET.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO :

M. SALIBA, M. ANGULO.

SYNDICAT CFDT :

Mme MERLIER. Mme RAFFA.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT :

M. ROCHETTE.

Début de la réunion : 8h30
Fin de la réunion : 13h15

Pour ne pas trop retarder le cabinet Émeraude pour sa présentation, les points suivants seront reportés au prochain CSE :
1-approbation des comptes-rendus
5-Informations sur les œuvres sociales
Pour les mouvements du personnel et les formations, le fichier est donné par Mme ROIBET (fichier joint).

M. COUSSINET demande la liste de tous les conducteurs pour les œuvres sociales.

Mme ROIBET s'engage à la lui fournir rapidement et rajoute qu'elle ne peut les fournir au CSE, car la RGPD le lui interdit.

M. GARRIDO voudrait que la direction soit aussi stricte sur tous les sujets, mais ne veut pas polémiquer, car le cabinet Émeraude attend pour sa présentation.

- **4- Modification des services scolaires du dimanche à compter du 13 mars.**

M. GODART demande si tout le monde a bien reçu les fichiers de ces modifications.

M. GARRIDO s'étonne qu'aucune présentation de ces modifications ne soit faite par la direction.

Mme ROIBET répond que la CSSCT a préparé le compte-rendu de la réunion avec M. BIANCO et doit faire part de ses observations pour éclairer le CSE.

M. GARRIDO dit que ce n'est quand même pas à lui de présenter les modifications, mais au service méthode ou à M. BIANCO, et que lui fera les remarques.

M. GODART : la direction demande juste à la CSSCT de faire le compte-rendu de la réunion.

M. SALIBA demande que la direction relate au CSE le pourquoi des modifications du dimanche.

M. GARRIDO répond qu'il ne représente pas la direction, mais qu'il va le faire à sa façon. Les modifications ont lieu, car la navette du centre-ville (république) va être sous-traitée par Sud est la mobilité, donc les services TCRA passent à 25 au lieu de 26 et cela modifie l'habillage des services. À 5 ou 10 mn près, cela ressemble à l'habillage du 3 janvier.

Les remarques de la CSSCT sont sur les temps de parcours des lignes en site propre, qui devrait se rapprocher de ce qui est fait la semaine. Malheureusement, ces temps ont été réduits et les conducteurs roulent à flux tendus. Le régulateur n'a pas les moyens pour les pallier aux éventuels problèmes, car il n'a, ni réserves, ni dispo, et les impératifs commerciaux sont inexistants. Nous demandons que le service perdu soit remplacé par un dispo ou que l'on rajoute du temps sur les services, pour donner des moyens aux régulateurs. La demande a été faite à un régulateur neutre et celui-ci nous a répondu par l'affirmative au sujet du dispo.

M. GODART annonce que M. BIANCO va arriver pour présenter les changements.

M. BIANCO redonne les explications du pourquoi de ces changements et rajoute que tout a été fait pour faire le moins de changement possible. Le week-end prochain, la direction étudiera précisément les services et en attendant à partir du 13 mars un dispo sera mis en place jusqu'à Pâques ou jusqu'au mois de juin.

Le CSE n'emmétra pas de vote, attend l'analyse de la direction pour se prononcer et ne s'oppose pas à la mise en place d'un dispo.

- **5-RETOUR SUR LES ŒUVRES SOCIALES.**

Sur le point 5, Mme CASAMATTA annonce que le CSE va relancer le voyage en Grèce et que pour le reste il n'y a pas d'urgence.

M. ANGULO voudrait que le CSE revienne sur le fait que la dotation n'est que de 6 mois et demande comment le CSE va faire pour honorer toutes les prestations faites habituellement.

M. GODART répond que la direction a vérifié et que la méthode utilisée est la bonne, la direction n'a à verser que les 6 mois de budget. Il rajoute que le CSE devrait écrire à TECELYS pour leur demander la possibilité de faire l'avance de cette somme ou de se mettre en contact avec la direction de TCRA pour que celle-ci l'avance à leur place avec une convention de transfert en attendant le passage en SPL.

M.ANGULO répond que c'est ce que le CSE va faire et qu'il n'y a pas de débat à avoir.

M. GODART rajoute que la direction peut se contenter de la demande de TECELYS pour faire l'avance de trésorerie.

- **6- RETOUR SUR LE CSE EXTRAORDINAIRE SUITE A L'AGRESSION**

M. GARRIDO se dit en finalisation du compte-rendu de la réunion qui a suivi cette agression et demande à ce que l'on reporte ce point au prochain CSE.
Il s'étonne juste que le salarié agressé n'ait à aucun moment eu la proposition d'être vu par la médecine du travail malgré le fait que ce soit dans le protocole.

Mme ROIBET verra avec le planning et prend acte de la demande de la CSSCT.

Le point 7 a été réglé entre Mme ROIBET et le secrétaire.

- **8- RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'ENTREPRISE PAR LES EXPERTS DU CABINET ÉMERAUDE.**

M. DELEPOULLE représentant du cabinet Émeraude annonce que la présentation de la partie sociale est faite ce matin avant la partie financière, car celle-ci a été faite en partie la veille lors d'une réunion avec les représentants du personnel.

- **Présentation de la partie sociale (fichier joint).**

L'expert dit que la synthèse explique aussi la façon dont le cabinet a analysé la partie sociale de l'entreprise TCRA. Il rajoute qu'il n'a pas eu tous les éléments disponibles pour une étude complète.

M. GARRIDO demande à la direction pourquoi les éléments n'ont pas été donnés.

M. GODART s'étonne et répond que si la direction n'a pas fourni certains éléments, c'est que sûrement, elle ne les avait pas. Il n'a pas noté non plus de points bloquants et à essayer de répondre favorablement à toutes les demandes du cabinet Émeraude.

Le cabinet Émeraude répond qu'à défaut d'avoir le fichier du personnel au 31/12/2020, il a manipulé informatiquement et s'est adapté aux données 2021 pour finaliser le fichier 2020.

M. GARRIDO rappelle qu'il a eu le même problème pour pouvoir accéder au registre du personnel et se demande si on est revenu à l'âge de pierre.

M. ANGULO demande à la direction qu'elle est la difficulté pour avoir des documents à jour et récents. À un moment donné, l'information, il faut que les représentants du personnel puissent l'avoir.

Mme ROIBET rappelle qu'elle est tenue par la RGPD, mais que cela ne s'applique pas au cabinet d'expert-comptable.

M.ANGULO répond que ce ne sont que les faits qui font poser des questions.

M. GARRIDO demande pourquoi il y a-t-il une baisse des conducteurs en 2020 par rapport à 2019 (284 contre 291).

M. GODART ne veut pas faire d'hypothèse, mais pense qu'il est très compliqué de faire parler les chiffres et que selon le moment ils peuvent être différents.

M. ANGULO demande pourquoi les chiffres sont différents selon les documents que l'on consulte.

M. GODART demande au IRP de pouvoir laisser le temps à la direction de regarder ce dont ils parlent pour pouvoir donner une réponse fiable et non pas de faire des hypothèses.

M SALIBA (sur les heures supplémentaires) le montant de ces heures est de 36316, si on divise par le temps de travail annuel, cela représente environ 21 emplois.

Mme CASAMATTA rajoute que cela représente à peu près la baisse du nombre de conducteurs en 2020.

L'expert d'Émeraude : cela représente effectivement environ 20 personnes, mais tout dépend comment l'emploi est pérennisé ensuite et quelle sont les fluctuations en matière d'activité et comment y répond la direction, recrutement en CDI, en CDD, travail intérimaire, sous-traitance, ou heures supplémentaires.

M. ANGULO trouve que cela fait beaucoup d'heures supplémentaires et demande la raison à la direction.

M. GODART répond encore une fois qu'il faut faire attention aux chiffres, et rajoute que certains salariés sont contents de gagner un peu plus, donc en 1 il faut faire l'analyse de ces heures supplémentaires et 2, savoir quelle politique on veut donner à ces heures.

M. SALIBA répond que pour Force Ouvrière c'est toujours l'emploi qui a été priorisé. Pour gagner plus, c'est l'évolution des salaires qui est importante.

M. GODART répond que c'est la position de FO, pas celle de tout le monde.

M. GARRIDO rajoute que s'il y avait 20 conducteurs de plus, on ferait donc moins d'heures supplémentaires, on n'appellerait pas les RA et les conditions de travail seraient plus fluides. Entre faire gagner un peu plus de salaires à 10 personnes ou augmenter la qualité des conditions de travail pour tous les conducteurs, pour nous, le choix est vite fait.

M. GODART est d'accord avec M. GARRIDO et dit aussi que s'il avait la possibilité de rejouer l'année 2020, il ferait sûrement différemment. Il demande à faire cette analyse et de définir la suite a donné.

Mme ROIBET rappelle que l'entreprise en 2020 est passée en chômage partiel à partir du 17 mars, ce qui a ramené le chiffre du cycle à 5 semaines et demie au lieu de 12. Les heures faites en excédent, sur le cycle, ont été payées en heures supplémentaires, ce qui a emmené au gonflement artificiel de ces heures.

Mme CASAMATTA répond qu'en 2019 il n'y avait pas de chômage partiel et les heures supplémentaires étaient de 29000.

M. GARRIDO (sur l'absentéisme) s'étonne de l'absence d'agression en 2020, mais assure que maintenant les salariés ne s'arrêtent plus pour une agression, et que même certains sont mis en maladie après une agression. Il rajoute qu'il y reviendra en CSSCT.
Il demande aussi à la direction le nombre de personnes qui font la demande d' une maladie professionnelle et pour quoi, quand c'est le cas, celle-ci est refusée.

Mme ROIBET répond que bien sûr la direction le fournira, et rajoute que soit l'inaptitude est reconnue et cela passe en maladie professionnelle soit elle ne l'est pas et c'est une inaptitude non professionnelle.

M. SALIBA demande si la direction peut nous donner la pathologie des 4 maladies professionnelles reconnues au sein de TCRA.

Mme ROIBET répond que cela a été dit en CSSCT.

M. GARRIDO rajoute que bientôt, il y aura une recrudescence des maladies professionnelles et ce sera dû à la mise en place de petit véhicule dans lesquels il est très compliqué de se retourner. Il faut y pallier par la technique, ou ce sera irréversible. Ce n'est pas faute de l'avoir dit aux réunions de la CSSCT.

M. SALIBA demande si le CSE peut connaître le temps qui s'est écoulé entre le dernier arrêt de travail et la déclaration en inaptitude d'un salarié.

L'expert Émeraude répond qu'ils ne l'ont pas demandé, mais qu'ils peuvent l'avoir.

M. SALIBA (sur les primes d'objectifs), on voit que 42807 € ont été donnés en 2017, 47525 € en 2018, mais où sont les chiffres 2019 et 2020.

L'expert d'Émeraude répond que ces chiffres ne leur ont pas été donnés.
Sur les primes d'objectifs, la cour d'appel de Paris dit bien que l'on doit savoir qui en est bénéficiaire, leurs périodicités et les modalités de calcul pour comprendre les évolutions salariales.

M. SALIBA demande à l'expert s'il est possible d'avoir ces chiffres.

L'expert d'Émeraude répond qu'il les demandera. Il explique ensuite les modalités de calcul de l'intéressement.

- **Présentation de la partie financière (fichier joint).**

M. SALIBA (sur la contribution financière forfaitaire) demande si l'inflation est prise en compte.

L'experte d'Émeraude répond que oui.

M. SALIBA s'étonne que ce ne soit pas le cas pour les salaires.
Il demande ensuite si le calcul qu'il a fait sur l'indexation de 14% est juste.

L'experte répond par l'affirmative.

M. GODART répond que l'indexation est modulée par plusieurs indices, l'évolution des salaires, les coûts du carburant, l'évolution du coût de l'électricité, et non pas directement sur l'inflation. Il rajoute que c'est 14% par rapport à 2011.

L'experte précise que l'économie faite en 2020 par rapport à la baisse du nombre de conducteurs ainsi que sur le poste vérificateur s'élève à 2 millions d'euros, 1,6 million sur les conducteurs et 400 000 euros sur les vérificateurs.

M. ANGULO fait un calcul rapide et dit que les 2 millions d'euros économisés, plus les heures supplémentaires font qu'il manquerait 40 emplois en 2020. Il aimerait avoir une explication de la direction.

M. GODART répond qu'il faudrait décomposer tous ces chiffres pour avoir une idée réelle de ceux-ci. Et il ne peut se lancer dans une explication comme ça à chaud, car il ne sait pas.

M. ANGULO demande comment on économise 2 millions en faisant 36000 heures supplémentaires.

M. GODART pense que c'est dû à l'activité partielle de cette année 2020.
Il est d'accord sur le constat, mais dit que sur cette économie il ne peut pas faire de commentaire à chaud.

M. ANGULO demande un éclaircissement sur ce sujet dès que possible.

M. SALIBA (sur le surcoût des masques, du gel hydroalcoolique, et des nettoyages de bus) demande à la direction pourquoi ce n'est pas l'autorité organisatrice qui paye ses coûts.

M. GODART répond qu'il ne fera plus de commentaire.

M. SALIBA : le dialogue est impressionnant avec vous !

L'experte Émeraude dit qu'en 2020 les bénéfices sont de 430 000 €.

M. SALIBA s'étonne que bien que l'entreprise n'ait pas roulé pendant 3 mois, elle arrive encore à faire des bénéfices.

M. ANGULO dit que c'est de la bonne gestion !

L'experte d'Émeraude : la trésorerie de l'entreprise est de 12 millions à 900 000 €. Elle est majoritairement remontée au groupe.

M. ANGULO demande si Transdev, quand ils partiront, le fera avec toute cette somme.

L'experte d'Émeraude répond que cet argent est déjà remonté au groupe.

Mme CASAMATTA s'étonne de la façon de faire de l'entreprise qui fait un emprunt de 800 000 € et endette celle-ci à une hauteur de 14%, tout en ayant une somme de 12,9 millions en caisse, tout ça en ne donnant rien en NAO aux salariés.

M. ANGULO demande comment la somme de 4.4 millions d'euros qui remonte au groupe peut ne pas être répercutée sur l'accord de participation.

M. GODART répond que c'est la différence entre une trésorerie et des bénéfices. On peut avoir une entreprise avec une trésorerie négative et faire des bénéfices, et inversement. Les bénéfices représentent la productivité de l'entreprise sur une année, la trésorerie c'est l'indicateur de la santé de l'entreprise.

L'experte d'Émeraude explique que le renforcement des capitaux propres de l'entreprise a un effet négatif sur la participation.

L'experte d'Émeraude en a terminé en ce qui concerne le bilan financier au 31/12/2020.

M. GODART demande aux représentants du personnel de lui faire passer toutes les questions sur lesquelles ils voudraient que la direction fasse un éclaircissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15

Prochain CSE, le vendredi 25 mars 2022.

Le secrétaire :

M. COUSSINET.